Solidaires Finances Publiques 59 — SYNDICAT NATIONAL

La force de tous les agents de la DGFiP

Déclaration liminaire au CTL du 28 mars 2017

Monsieur Le Président, Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques

En tant qu'ancien chef de cabinet de la ministre de la Fonction Publique, et ex-Secrétaire Général de Bercy, vous êtes parfaitement au courant des difficultés qui touchent les services de la DGFIP. Vous avez une part de responsabilité dans la mise en œuvre des réorganisations qui touchent la fonction publique et leurs déclinaisons au niveau du ministère et de la DGFIP : Les suppressions d'emplois, la mise en place de PPCR et la mise en place de la RIFSEEP.

Nous sommes en droit de supposer que vous n'étiez pas à ces différents postes un simple bon soldat exécutant les décisions ministérielles, mais que vous disposiez d'une véritable capacité d'influence auprès des différents ministres, voire d'un certain pouvoir décisionnel.

Depuis une quinzaine d'année, plus de 36 000 suppressions d'emplois ont frappé notre administration lui faisant supporter le non-remplacement de plus de deux tiers des départs en retraite. Pour le Nord, plus de 25% des effectifs ont disparu depuis la fusion en 2008.

Les impacts sur la vie des services et des agents sont considérables : services désorganisés, missions à la dérive, charges de travail reportées sur les personnels encore présents, agents en souffrance avec des risques psycho-sociaux qui ne cessent de s'amplifier.

La mise en route de PPCR, passé en force par le gouvernement, est une réforme en trompe-l'œil, multipliant les attaques envers les agents de l'État dans tous les domaines : ralentissement de carrière, attaques sur les garanties statutaires des agents et sur leur pouvoir d'achat.

Cela se traduit entre autres, dans l'importance renforcée du CREP, dans le ralentissement de carrière, ainsi que dans la modulation des primes au travers du RIFSEEP.

Les agents de la DGFIP ne cessent de se voir attaquer par leur propre administration.
Dans les documents du groupe de travail national « formation professionnelle », il est validé que désormais les agents ne pourront plus se présenter qu'à un seul concours d'accès au corps supérieur puisque les épreuves internes et externes auront lieu le même jour. Le nombre d'inscription au concours est même limité à 5. Une fois de plus, ce sont les agents qui doivent supporter intégralement le coût de la gestion de la pénurie par Bercy. Après l'outrage fait avec la modification unilatérale des règles de mutations, la fonte du plan de qualification, la limitation d'accès au concours est une entrave de plus au passage au corps supérieur

Solidaires Finances Publiques 59 - Tél : 03 20 95 63 90 - fax : 03 20 95 63 91
solidairesfinancespubliques.drfip59@dgfip.finances.gouv.fr

De même, il est inadmissible que les postulants au grade supérieur par concours soient pénalisés par la nouvelle grille de carrière. Par exemple, le contrôleur 2ème classe 5ème échelon remplissant les conditions statutaires pour s'inscrire au concours 1ère classe, se retrouve B1 au 4ème échelon. Il se retrouve de facto exclu de l'inscription au concours pendant la durée du 4ème échelon.
Pour certains corps d'agents, 2017 (année de gestion 2016) constitue la dernière année de distribution de bonifications dans le cadre de l'évaluation. Solidaires Finances Publiques sera vigilant, comme les autres années, à ce que toutes les bonifications soient distribuées à l'issue des CAPL. Il ne saurait en être autrement, d'autant plus que de nombreuses bonifications ont été perdues l'année dernière pour les trois corps. D'autre part, il est inadmissible que des agents qui se trouvaient en échelon terminal aient perdu leur valorisation (puisque non transformée en réduction d'ancienneté) en basculant dans un nouvel échelon non-terminal.
Solidaires Finances Publiques déplore une raréfaction des débouchés pour tous les corps et réclame de meilleures perspectives de carrière.

Les agents de la DGFIP sont aussi spoliés par leur administration dans la gestion des dossiers ZUS. Celle-ci refuse d'appliquer un décret vieux de 22 ans dans son intégralité. Il est inadmissible que l'administration ne reconstitue pas l'ensemble de la carrière de l'agent. La direction du Nord s'affranchit même de la note nationale en ne faisant porter les réductions d'ancienneté que sur le dernier échelon, alors que la reconstitution de carrière aurait du être complète à chaque passage d'échelon dans la période dite « contemporaine ».

Sur le dossier Rialto-mémo, Solidaires Finances Publiques s'inquiète des motivations cachées de l'administration quant au contrôle permanent du travail des vérificateurs malgré la qualité reconnue de leurs procédures et leur engagement sincère contre la fraude fiscale. C'est une atteinte au climat de confiance que devrait faire régner la DG. Solidaires Finances Publiques appelle au boycott de cet outil et sera attentif aux pressions exercées. Solidaires Finances Publiques demande de rappeler aux chefs de service que les parties facultatives doivent le rester, et qu'en aucun cas il ne peut être imposé de facto de les renseigner. Avec 80 milliards de fraude, notre organisation ne cesse de tirer le signal d'alarme et réaffirme l'insuffisance des moyens humains engagés face à des objectifs de moins en moins soutenables.

L'ordre du jour de ce CTL aborde les cahiers revendicatifs des agents du Nord.

Face à un ras-le-bol grandissant devant les nombreuses suppressions d'emploi et restructurations de services, un mouvement de grève a été lancé par l'intersyndicale complète à la DRFiP du Nord du 10 octobre au 15 novembre. La mobilisation sans précédent avec un taux de grévistes dépassant souvent les 40 % reflète la colère de l'ensemble du personnel. En parallèle les agents ont compilé toutes leurs remarques et revendications concernant les emplois restructurations et conditions de travail dans les cahiers revendicatifs.

Lors du groupe de travail du 21 novembre et lors des 3 journées de CHSCT des 17, 24 janvier et 9 février 2017, la DRFiP s'était cantonnée à des réponses très partielles et uniquement sur des considérations matérielles ou immobilières.

Nous attendons donc de ce CTL des réponses concrètes et des engagements, ainsi qu'une réelle prise de conscience par la Direction de la situation de souffrance des agents.

Monsieur le Directeur, vous effectuez votre retour dans une administration en danger et vous prenez en charge une direction en grande souffrance. Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent aujourd'hui que vous preniez vos responsabilités en vous engageant dans des mesures concrètes dès cette année pour votre nouvelle direction.